

08 décembre 20- Audience intersyndicale avec Madame le recteur de l'académie

Visioconférence en présence des responsables des organisations syndicales représentatives des maîtres du public et du privé, des responsables du Rectorat, des Inspections et des DASEN du Nord et du Pas-de-Calais

Madame CABUIL, recteur de l'académie de Lille démarre l'audience par un point situation « Covid » : le niveau de contaminations dans les établissements est à l'image de la situation globale (cas stabilisés : environ 50 élèves/jour - 10 personnels/jour).

Situation spécifique des établissements d'enseignement privé sous contrat

Madame Cabuil rappelle que le rectorat n'a pas vocation à donner des consignes aux chefs d'établissement mais la loi notamment en matière des conditions sanitaires doit être respectée ; c'est le cas dans la grande majorité des cas : les quelques situations problématiques signalées ont été gérées par la direction diocésaine et tout manquement doit faire l'objet d'un signalement.

Tests

Madame le recteur rappelle que tout personnel (y compris du privé) peut se faire tester (PCR) dans un laboratoire de façon prioritaire (fournir justificatif, sur base du volontariat).

Elle pointe la vigilance nécessaire sur les tests antigéniques, plus rapides mais moins sensibles (faux négatifs).

Reprise en 100 % présentiel (jauge complète)

Pour Madame Cabuil, toute évolution du mode d'organisation doit se faire en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative. Il est à son sens peu logique de revenir en 100 % présentiel compte tenu de la situation sanitaire actuelle, même si cela est contraignant pour tous.

58 lycées sont en demi jauge actuellement (pas d'absence physique de plus de 1 semaine des élèves ne sera accordée).

Dégradation du climat scolaire (*tension vie scolaire, sédentarisation, souffrance des personnels et des élèves*)

Madame le recteur est consciente de cette situation mais rappelle que la sédentarisation évite le brassage : tout doit être concerté, pas plus d'alertes qu'en situation habituelle ne sont remontées. Force est de faire un peu confiance aux élèves : éducation à la responsabilisation.

Les lieux de restauration ne doivent plus être un lieu à risques.

Rentrée universitaire

Le sujet est très préoccupant. La rectrice et la rectrice déléguée à l'enseignement supérieur de l'académie de Lille sont très conscientes de la détresse des étudiants et des collègues. Beaucoup d'efforts concernant les conditions sanitaires ont été faits dans les universités avec l'espoir d'une reprise en présentiel en janvier (sans aucune garantie possible).

Réunions dans les établissements en présentiel

Madame Cabuil renvoie à la FAQ (site du gouvernement) et rappelle que l'ordonnance du 2 décembre 2020 stipule que si les consignes sanitaires sont respectées, le présentiel possible.

Masques / Masques inclusifs

Madame le recteur note une grande demande pour les masques transparents mais rappelle qu'ils sont réservés aux situations de handicap auditif en priorité : il n'y pas assez de masques pour le moment pour abonder écoles, cours de langue...

Quelques rappels : attention aux masques non homologués, signaler les cas de manquement, distributions des masques inclusifs et de type 2 effectuées.

Pauvreté en milieu scolaire et universitaire - Fonds sociaux

Madame le recteur précise qu'un groupe de travail régional en collaboration avec la préfecture se penche sur les sujets : des réponses seront apportées courant janvier. Elle ajoute qu'elle est consciente de la difficulté de prise en charge par les enseignants qui sont démunis face à cette problématique.

Journées enfants malades : demi-journées comptées en journée complète

Madame le recteur indique qu'elle se renseignera et donnera une réponse par écrit concernant ce problème (codification à revoir le cas échéant).

Circulaire forfait mobilité durable

Le rectorat est en attente de la circulaire Il n'y a pas d'inquiétudes à avoir : les personnels se déclareront et l'application avec effet rétro actif sera pris en compte (régularisation à la paie de février 2021)

Problèmes concernant les retards dans la paie des enseignants

Madame le recteur n'apporte pas de réponse immédiate la régularisation des salaires, des changements d'échelon et la paie des remplacements effectués : les renseignements vont être pris et tout sera fait pour régulariser au plus vite si nécessaire.

Situation des personnels vulnérables - Enseignement distanciel, présentiel

Madame Cabuil rappelle qu'il n'y a aucun changement tant que la période d'urgence sanitaire n'est pas levée (mi-février pour le moment). Toute pression exercée sur les personnels doit être signalée.

Il n'y a pas de date de fin à noter sur les certificats d'isolement : un rappel sera fait à tous les établissements. Les enseignants concernés enseignent à distance ou sont en ASA : le cumul des deux n'est pas possible. Il y a possibilité d'enseignement à distance par mode de visioconférence si les élèves sont regroupés sous la surveillance d'un adulte mais rien n'est imposé car cela relève de liberté pédagogique.

Enfin, pour les personnels administratifs, les établissements restant ouverts, Madame Cabuil rappelle la nécessité de présentiel parfois.

Lycées professionnels

Madame le recteur rappelle que la mixité des publics est un fait mais qu'elle a toute conscience des difficultés d'organisation engendrées : elle rappelle la nécessité de concertation entre les équipes.

Il n'y a pas d'enquête réalisée à ce jour sur le non suivi des PFMP. Les inspecteurs de filière notent l'investissement remarquable des équipes pédagogiques car les départs en PFMP sont effectifs dans la grande majorité des cas.

Rassemblement élèves de plusieurs classes ou niveaux : la mutualisation (plateaux techniques par exemple) est possible de façon ponctuelle dans le respect des consignes sanitaires.

CAPPEI : la situation des collègues affectés à titre provisoire sera étudiée avec bienveillance très rapidement.

Une réponse par écrit sera apportée concernant l'Iso part modulable pour les professeurs principaux de troisième.

Situation des AESH en cas d'élève positif à la Covid-19

Les AESH doivent être informés en priorité et être considérés d'office comme cas contact. Le message sera passé aux chefs d'établissement.

Répartition des moyens supplémentaires

Des précisions sont apportées concernant :

Le recrutement de CDD de 3 mois et l'accompagnement pédagogique : pour les professeurs des écoles, l'idée est de tenir compte des besoins de remplacement (absence des personnels en raison de la Covid-19) : 50 agents sont recrutés pour le Nord, 23 pour le Pas de Calais. Un accompagnement spécifique est prévu : temps de tuilage de quelques jours. La prise de poste sera rapide toutefois, un suivi sera effectué ensuite.

Les assistants d'éducation : une enquête a été réalisée (345 réponses), des besoins sont notés en termes de restauration, de continuité pédagogique, d'internat. Une répartition entre 1 et 4 ETP a été décidée selon la taille de l'établissement. Rappel est fait de la possibilité de compléter les quotités de service des assistants à temps partiel ou en période de congé.

Le remplacement en voie pro et SEGPA : la récurrence des difficultés de recrutement est pointée (compétences spécifiques nécessaires).

Le rectorat ne dispose pas pour le moment, d'informations officielles sur la répartition des moyens pour la prochaine rentrée.

Versement de la prime d'équipement

Le paiement de cette prime est prévu en janvier. Concernant l'indemnité compensatrice pour AESH, une réponse écrite sera apportée.

Situation spécifique des écoles

Des précisions sont apportées sur les points suivants :

108 heures : l'utilisation d'un certain nombre d'heures est laissée à l'appréciation du chef d'établissement : seules les heures du plan de formation piloté par l'IEN sont incompressibles.

Registre CSST : le développement d'un registre numérique des CSST est à l'étude mais reste un sujet difficile. Ce registre ne concerne que les établissements publics.

ENT : l'ENT est pris en charge par les départements (freins des communes du fait des difficultés financières). Rappel est fait de la possibilité de faciliter l'acquisition en passant par les communautés de communes.

Madame le Recteur conclut en remerciant et en présentant ses souhaits pour l'an prochain.

Celle-ci exprime ses craintes concernant la persistance d'une situation sanitaire compliquée. Elle est consciente de la fatigue de tous face à cette situation qui s'installe sur le long terme.

La réponse aux questions diverses sera donnée par écrit le plus rapidement possible.